

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 septembre 2026

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TRENTE SEPTEMBRE à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) : GARZUEL A – JUHEL S - VILAIN D – MEUDIC-CHAPELAIN A – LOZAHIC S - CONAN C - MAUVIEUX P - VINCENTI C - GRANGER E - SALLOU J-A - COLVE F – LE GUERN Y-B

Absents : DROUET S - JEGOU E – GALLOU-ROUDAUT P

Procurations : DROUET S à GARZUEL A - JEGOU E à VINCENTI C

Secrétaire de séance : JUHEL S

N° : DELIB-2026-8-07

Rénovation de l'immeuble MAGALON et des haras : point sur l'AMO et la MOe

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du 13 février 2026 autorisant Monsieur le Maire à lancer les consultations relatives aux prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'œuvre (MOE), à retenir les offres les mieux disantes et à signer les contrats correspondants,

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la collectivité a sollicité le bureau d'études bâtiments de Lannion-Trégor Communauté (LTC) pour un montant de 28 000,00 € TTC,

CONSIDÉRANT la mise en concurrence effectuée pour la mission de maîtrise d'œuvre, ayant donné lieu au dépôt de 12 offres après visite des lieux obligatoire par les candidats,

CONSIDÉRANT la tenue de la Commission des travaux en date du 18 août 2026, confirmant les résultats de l'analyse des offres et retenant la proposition du **Studio Bel** (Saint-Michel-en-Grève) pour une assiette prévisionnelle de travaux fixée à 1 101 000,00 € HT,

CONSIDÉRANT la répartition du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises co-traitantes :

- **Studio Bel** (Architecte mandataire) : 40 030,20 € HT (soit 48 036,24 € TTC)
- **BETDI Dilasser** (Bureau d'études Fluides / Thermique) : 12 250,00 € HT (soit 14 700,00 € TTC)
- **KOAD STRUCTURES** (Bureau d'études Structures) : 14 000,00 € HT (soit 16 800,00 € TTC)
- **Montant total du marché MOE** : 66 280,20 € HT (soit 79 536,24 € TTC),

ENTENDU qu'une décision modificative au budget primitif 2026 sera présentée avant la fin de l'année afin de procéder aux ajustements des crédits nécessaires ;

Le conseil municipal a pris acte :

- De l'attribution du contrat d'AMO au bureau d'études bâtiments de Lannion Trégor Communauté pour un montant de 28 000,00 € TTC.
- De la désignation du Studio Bel et de ses co-traitants (BETDI Dilasser et KOAD STRUCTURES) pour l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 66 280,20 € HT - 79 536,24 € TTC.
- De l'inscription des crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative budgétaire.

Le Maire :

- atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité le *05/10/2026*
- Liste des délibérations affichée et publiée le 01/10/2026
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Alain GARZUEL

